

REPUBLIQUE DU BENIN

Département de l'Ouémé



Ville de Porto-Novo

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

ANNEE 2021 N° 10H/001/SG/SAC

**PORTANT ADOPTION DE LA COMMUNICATION  
RELATIVE A L'APPUI FINANCIER DE LA MAIRIE DE  
PORTO-NOVO, DANS LE CADRE DES OBSEQUES DES  
FEUES CONSEILLERES MUNICIPALES CLEMENCE  
HOUNSOU ET MAESSIRATOU IBIKUNLE**

Le Conseil Municipal de Porto-Novo, régulièrement constitué et réuni en séance publique le vendredi 26 Février 2021.

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste des présences jointe au compte rendu de la réunion.

**Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;

**Vu** La Proclamation le 30 Mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 Mars 2016 ;

**AMPLIATION :**

PDO.....01  
CM :.....33  
SG.....02  
T/Directeurs.....06  
Chrono.....02  
Archives.....02  
Affichage.....05

**Vu** La loi n° 97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

**Vu** La loi n°97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;

**Vu** La loi n° 98-005 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes à statut particulier ;

**Vu** Le Décret n°2016-398 du 07 Juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale ;

**Vu** l'Arrêté préfectoral n° 10-069/SG/STCCD/SA du 08 Juin 2020 portant constatation de la désignation ou de l'élection du Maire, des adjoints au Maire et des Chefs d'Arrondissement de la Ville de Porto-Novo ;

**Vu** l'Arrêté préfectoral n° 10-059/SG/STCCD/SA du 1<sup>er</sup> Avril 2021 portant constat de nullité de la délibération n°10H/001/SG/SAC du 26 Février 2021 adopté par le conseil communal de Porto-Novo dans le cadre des obsèques des feues conseillères municipales Clémence HOUNSOU et Maessiratou IBIKUNLE ;

**Vu** Le relevé des décisions administratives du Conseil Municipal en sa session extraordinaire du Vendredi 26 Février 2021 ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par Vingt-neuf voix (29) pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Conseil Municipal de la Ville de Porto-Novo, adopte ladite communication, par Vingt-Neuf voix (29) pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention.

Il autorise la mairie à apporter un appui financier d'une somme de deux millions (2 000 000) FCFA à raison d'un million (1 000 000) imputable sur la ligne 658311 par famille pour assistance aux familles des deux conseillères municipales décédées.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le Maire de la Ville de Porto-Novo est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La présente délibération sera communiquée et publiée partout où besoin sera.



Porto-Novo, le 12 MAY 2021

*[Handwritten signature]*  
**Charlemagne YANKOTY**